Administration Communale
de
VIANDEN

à afficher en un lieu visible et accessible au chantier de construction

Certificat

attestant que l'exécution de la construction définie ci-après a fait l'objet d'une autorisation de Monsieur le Bourgmestre.

Genre et situation de la construction: Création d'un muret
2, Rue Moenchkelterhaus
L-9421 Vianden
No cadastral 1/1308, A de SCHEUERHOF

Nom et adresse du permissionnaire: Dinis Carvalho Nelson Filipe
2, Rue Moenchkelterhaus
L-9421 Vianden

Autorisation de construire délivrée par Monsieur le Bourgmestre
le 03 NOV. 2026 **sous le N° me48/26**

~~**Lotissement / Projet particulier d'aménagement / Extension de la Zone d'habitation autorisés**~~

~~**par délibération du conseil communal en date du :**~~
~~**approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur le :**~~
~~**sous le N° :**~~

Le public peut prendre inspection des plans afférents pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble. Les plans et le dossier sont déposés au bureau du Service Technique communal.

La présente autorisation est accordée sous réserve des tous droits généralement quelconques de tiers et sans préjudice d'autres permissions légalement requises préalablement à la réalisation du projet. Un recours contre cette décision est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 08.06.1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes. Un recours peut être intenté auprès du Tribunal Administratif par ministère d'avocat sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la notification de la décision.

ADMINISTRATION COMMUNALE VIANDEN

Le bourgmestre,